

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	7
PRÉFACE	9
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	15
SOMMAIRE	21
INTRODUCTION GÉNÉRALE	23

PREMIÈRE PARTIE LE PROCESSUS DE SUBJECTIVISATION FONCTIONNELLE

TITRE I LES INSTRUMENTS DE LA SUBJECTIVISATION FONCTIONNELLE

CHAPITRE 1. – LE DÉPASSEMENT DE L'ÉTAT	59
SECTION 1. – L'ÉMERGENCE JURIDICTIONNELLE DE L'INDIVIDU DANS LA DÉLIMITATION DES COMPÉTENCES	63
Paragraphe 1. – La délimitation des compétences par le droit primaire, <i>a priori</i> indifférente à l'individu	64
A. <i>Les compétences explicitement attribuées à l'Union par le traité</i>	67
B. <i>Les compétences retenues des États membres dans le silence du traité</i>	75
1. Le respect des fonctions essentielles de l'État	77

2. La relativité des compétences retenues	81
Paragraphe 2. – La Cour de justice, garante de la délimitation des compétences de l'Union	83
A. <i>Le principe de coopération loyale, instrument d'adaptation des compétences aux objectifs de l'Union</i>	85
B. <i>La jurisprudence centralisatrice de la Cour de justice</i>	90
SECTION 2. – LA LOGIQUE DE PRÉEMPTION DE LA COUR DE JUSTICE, DÉPASSEMENT DE LA DÉLIMITATION DES COMPÉTENCES AU BÉNÉFICE DE L'INDIVIDU .	96
Paragraphe 1. – L'emploi technique de la préemption par la jurisprudence	97
A. <i>La notion de préemption</i>	97
1. La distinction avec la notion de préemption normative	98
2. La signification de la préemption juridictionnelle.....	102
B. <i>Le fondement de la distinction entre compétences et champ d'application</i>	110
Paragraphe 2. – La signification constitutionnelle pour l'ordre juridique de l'Union	115
A. <i>La justification téléologique</i>	115
B. <i>Les droits des individus, transcendant la problématique des compétences</i>	118
CHAPITRE 2. – L'AVÈNEMENT DE L'INDIVIDU	133
SECTION 1. – L'INDIVIDU COMME INSTRUMENT DE RÉALISATION DU DROIT DE L'UNION	134
Paragraphe 1. – La doctrine de l'effet direct	135
A. <i>La spécificité de l'ordre juridique de l'Union, fondement de la reconnaissance de l'effet direct</i>	135
1. L'affirmation précoce de la spécificité de l'ordre juridique de l'Union par la Cour de justice	136
2. Les fondements doctrinaux de la spécificité de l'ordre juridique de l'Union	138
B. <i>La signification de la doctrine de l'effet direct</i>	146
1. Les droits individuels comme corollaires des obligations étatiques	146
2. Les critères et la portée de l'effet direct	153
a) <i>Les critères de l'effet direct</i>	153
b) <i>La portée de l'effet direct</i>	155
α. <i>L'effet direct vertical</i>	156
β. <i>L'effet direct horizontal</i>	159

Paragraphe 2. – L'effet direct, au cœur de la subjectivisation fonctionnelle	166
A. <i>La contribution à l'effectivité du droit de l'Union</i>	166
B. <i>La contribution à la formation de l'ordre juridique de l'Union</i>	172
SECTION 2. – L'INDIVIDU COMME TITULAIRE DE DROITS	181
Paragraphe 1. – La consécration de l'individu en tant que sujet du droit de l'Union	182
Paragraphe 2. – La consécration de l'individu en tant que titulaire de droits subjectifs	189
A. <i>La nature des droits conférés, objet de divergences doctrinales</i>	190
B. <i>La nature des droits conférés selon la jurisprudence de la Cour</i>	197
1. Les droits subjectifs issus de dispositions du droit primaire	200
2. Les droits subjectifs issus de dispositions du droit dérivé ..	203
CONCLUSION DU TITRE I	213

TITRE II

LES IMPLICATIONS DE LA SUBJECTIVISATION

FONCTIONNELLE

CHAPITRE 1. – LA FONDAMENTALISATION DU DROIT DE L'UNION	217
SECTION 1. – LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DANS L'UNION : DE L'INDIVIDU COMME MOYEN À L'INDIVIDU COMME FIN	221
Paragraphe 1. – La protection d'abord instrumentale des droits fondamentaux de l'individu	222
Paragraphe 2. – L'émergence d'une protection fédérale des droits fondamentaux de l'individu	234
A. <i>Le renforcement de l'adhésion de l'individu au projet d'intégration : la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</i>	235
B. <i>La contribution de la Charte à la constitutionnalisation de l'ordre juridique de l'Union</i>	242

SECTION 2. – L'APPLICABILITÉ DES DROITS FONDAMENTAUX AU-DELÀ DES COMPÉTENCES DE L'UNION : L'INTERVENTION DE L'UNION DANS LES CONFLITS ÉTAT-INDIVIDU	248
Paragraphe 1. – La définition juridictionnelle de l'applicabilité des droits fondamentaux	249
A. <i>L'applicabilité verticale extensive</i>	249
1. L'alignement progressif par la Cour de justice du champ d'application des droits fondamentaux sur le champ d'application du droit de l'Union	249
2. La définition plus incertaine du champ d'application des droits fondamentaux par les juridictions nationales	273
B. <i>L'applicabilité subordonnée aux impératifs de l'intégration</i>	279
1. La situation individuelle à la charnière entre ordre juridique national et ordre juridique de l'Union : la persistance d'une approche fonctionnelle	280
2. L'applicabilité horizontale réduite	287
a) <i>L'applicabilité horizontale des droits fondamentaux consacrés sous forme de principes généraux du droit</i>	288
b) <i>L'applicabilité horizontale des droits fondamentaux consacrés par la Charte</i>	290
Paragraphe 2. – Le refus juridictionnel d'ériger les droits fondamentaux en facteur d'applicabilité du droit de l'Union	297
CHAPITRE 2. – L'INTÉGRATION PAR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS	309
SECTION 1. – LA PRÉVALENCE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS SUR LES INTÉRÊTS ÉTATIQUES, OUTIL D'INTÉGRATION	311
Paragraphe 1. – Le rôle de la volonté de l'individu	312
A. <i>Le choix du droit applicable</i>	312
1. Le critère de la volonté dans les actes normatifs	313
2. Le critère de la volonté dans la jurisprudence	317
B. <i>Le contournement du droit national</i>	327
1. Les illustrations en matière migratoire	328
2. Les illustrations concernant l'accès aux professions	334
Paragraphe 2. – L'impuissance de l'abus de droit à contrer les intérêts individuels	341
A. <i>La fonction incertaine de l'abus de droit dans la jurisprudence de la Cour</i>	345

1. L'hypothèse de l'abus de droit comme instrument de délimitation du champ d'application du droit de l'Union	345
2. L'hypothèse de l'abus de droit comme limite aux droits conférés par le droit de l'Union	347
B. <i>L'interprétation jurisprudentielle restrictive des conditions de l'abus de droit</i>	353
SECTION 2. – LA PRÉVALENCE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS SUR LES INTÉRÊTS COLLECTIFS, FACTEUR DE DÉSINTÉGRATION	360
Paragraphe 1. – La mise en concurrence des États membres	361
A. <i>La facilitation de la concurrence normative</i>	365
B. <i>Les conséquences de la concurrence normative</i>	374
1. Le risque de nivellement par le bas	374
2. Les réactions à la concurrence normative	378
a) <i>Les réactions des États membres</i>	378
b) <i>Les réactions des institutions de l'Union</i>	380
Paragraphe 2. – Le risque de dérive individualiste	384
A. <i>L'absence de dimension collective</i>	384
B. <i>Le défaut de sentiment d'appartenance supranationale</i> ...	393
CONCLUSION DU TITRE II	399
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	401

SECONDE PARTIE

LES DEGRÉS DE LA SUBJECTIVISATION FONCTIONNELLE

TITRE I

L'INDIVIDU INTÉGRÉ

À L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION

CHAPITRE 1. – LE STATUT TRANSCENDANTAL DE CITOYEN DE L'UNION	413
SECTION 1. – LE STATUT DE CITOYEN, TRANSCENDANT LA NATURE ÉCONOMIQUE DE L'INTÉGRATION	416
Paragraphe 1. – L'intégration non-économique du citoyen	418
A. <i>L'accès aux droits comme vecteur d'intégration dans l'État d'accueil</i>	419

B. <i>L'intégration dans la société d'accueil, condition de l'accès aux droits</i>	422
1. La notion d'intégration	423
2. Le développement originaire de la condition d'intégration dans la jurisprudence relative aux étudiants	429
3. L'émergence de la condition d'intégration dans la jurisprudence relative aux travailleurs	436
4. Le paradoxe d'une notion ne prenant en compte que l'intégration dans un seul État membre	440
Paragraphe 2. – La résurgence de l'intégration économique	445
SECTION 2. – LE STATUT DE CITOYEN, TRANSCENDANT LA DIMENSION TRANSFRONTALIÈRE DE L'INTÉGRATION	460
Paragraphe 1. – Le citoyen sédentaire rattaché à l'ordre juridique de l'Union	460
A. <i>L'entrave potentielle à l'exercice de la liberté de circulation</i>	462
B. <i>L'atteinte au statut de citoyen</i>	465
1. La privation de la jouissance effective de l'essentiel des droits du citoyen	466
2. Le risque de perte du statut de citoyen	473
Paragraphe 2. – Le mouvement de création par l'Union de ses propres sujets de droit	479
CHAPITRE 2. – LE RESSORTISSANT DE PAYS TIERS INTÉGRÉ, SUJET DU DROIT DE L'UNION	493
SECTION 1. – LES FACTEURS D'INTÉGRATION, RÉVÉLATEURS DE LA SUBJECTIVISATION FONCTIONNELLE	500
Paragraphe 1. – Les facteurs d'intégration relevant d'une logique fonctionnelle	504
A. <i>L'intégration en tant qu'agent du marché</i>	504
1. L'immigration légale aux fins de l'exercice d'une activité économique	505
a) <i>Les travailleurs hautement qualifiés</i>	506
b) <i>Les étudiants et stagiaires</i>	508
2. Les ressortissants de pays tiers bénéficiaires indirects des règles du marché intérieur	509
a) <i>Les libertés de circulation</i>	509
b) <i>La politique de concurrence</i>	511

B. <i>L'intégration en tant qu'objet d'une politique externe</i>	513
1. Les accords conférant des droits aux ressortissants de pays tiers résidents	514
2. Les accords facilitant l'entrée dans l'Union des ressortissants de pays tiers	528
Paragraphe 2. – Les facteurs d'intégration relevant d'une logique protectrice	530
A. <i>L'intégration par les liens familiaux</i>	530
1. Les ressortissants de pays tiers bénéficiaires dérivés de la protection de la famille du citoyen de l'Union	532
a) <i>Les conditions du bénéfice du statut de membre de la famille d'un citoyen de l'Union</i>	532
b) <i>Les droits attachés au statut de membre de la famille</i>	542
2. Le bénéfice du regroupement familial par les ressortissants de pays tiers	546
a) <i>Les regroupants</i>	547
b) <i>Les regroupés</i>	548
B. <i>L'intégration par la protection internationale</i>	555
1. Les demandeurs de protection	557
2. Les personnes protégées	562
a) <i>Les réfugiés</i>	562
b) <i>Les personnes relevant de la protection subsidiaire</i>	566
c) <i>Les personnes relevant de la protection temporaire</i>	566
SECTION 2. – LE STATUT UNIFIÉ DE RÉSIDENT, RECONNAISSANCE DE L'INTÉGRATION	568
Paragraphe 1. – L'intégration complète dans la société de l'État d'accueil, condition de l'acquisition du statut	569
Paragraphe 2. – Les droits conférés par le statut, facteurs d'intégration	577
CONCLUSION DU TITRE I	589

TITRE II
L'INDIVIDU AUX CONFINS
DE L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION

CHAPITRE 1. – LE RESSORTISSANT DE PAYS TIERS EXCLU DU TERRITOIRE DE L'UNION, LIMITE À LA SUBJECTIVISATION	593
SECTION 1. – LE RESSORTISSANT DE PAYS TIERS ÉLOIGNÉ DU TERRITOIRE DE L'UNION	597
Paragraphe 1. – Le ressortissant de pays tiers en situation irrégulière, une catégorie à éloigner	598
A. <i>La situation irrégulière, une réalité hétérogène</i>	598
B. <i>Le principe de l'éloignement du ressortissant de pays tiers en situation irrégulière</i>	602
Paragraphe 2. – La mise en œuvre de l'éloignement, créatrice de différenciation	609
A. <i>La diversité des situations lors de la mise en œuvre de la procédure d'éloignement</i>	609
1. L'octroi ou non d'un délai de départ volontaire	609
2. La rétention aux fins d'éloignement	611
3. Les difficultés lors de la mise en œuvre de la procédure d'éloignement	616
B. <i>La diversité des situations à l'issue de la procédure d'éloignement</i>	618
1. L'échec de l'éloignement	618
2. La réussite de l'éloignement : l'interdiction d'entrée éventuelle	620
SECTION 2. – LE RESSORTISSANT DE PAYS TIERS MAINTENU HORS DU TERRITOIRE DE L'UNION	622
Paragraphe 1. – Les instruments du maintien hors du territoire de l'Union	623
A. <i>L'extra-territorialisation de la politique migratoire</i>	626
1. L'implication des pays tiers	628
a) <i>L'intervention des autorités d'un État membre sur le territoire d'un pays tiers</i>	629
b) <i>Le recours aux autorités des pays tiers</i>	630
α. <i>Les accords de réadmission</i>	631
β. <i>Les autres formes de coopération avec les pays tiers</i> ..	633

2. La surveillance des frontières extérieures	636
a) <i>L'Agence européenne Frontex</i>	636
b) <i>Le système de surveillance des frontières Eurosur</i>	642
c) <i>Le régime des zones de transit, une extension de la frontière</i>	643
B. <i>La privatisation de la politique migratoire</i>	645
1. L'implication par la contrainte des acteurs privés	645
a) <i>Les sanctions à l'encontre des compagnies aériennes</i> .	646
b) <i>Les sanctions à l'encontre des employeurs</i>	649
2. L'implication marchande des acteurs privés : l'externalisation au sens propre	650
a) <i>L'externalisation dans le domaine des visas Schengen</i>	651
b) <i>L'externalisation en matière de rétention et d'éloignement</i>	654
Paragraphe 2. – Les risques de violation des droits de l'individu .	657
A. <i>Les risques de violation des droits des réfugiés et des droits fondamentaux</i>	657
1. Les violations potentiellement causées par les accords avec les pays tiers	658
2. Les violations potentiellement causées par la surveillance des frontières extérieures	659
B. <i>Le difficile accès au contrôle juridictionnel</i>	665
1. Le contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme .	665
2. Le contrôle juridictionnel dans l'ordre juridique de l'Union	673
 CHAPITRE 2. – L'INDIVIDU RELEVANT DU SEUL DROIT NATIONAL, RÉSULTANTE DU CARACTÈRE PARTIEL DE L'INTÉGRATION	 683
SECTION 1. – LE CITOYEN DE L'UNION RELEVANT DU SEUL DROIT NATIONAL	685
Paragraphe 1. – Le citoyen sédentaire dépourvu de lien de rattachement au droit de l'Union	685
A. <i>L'inapplicabilité de principe du droit de l'Union</i>	686
B. <i>Les discriminations à rebours</i>	690
1. La résolution des discriminations à rebours, responsabilité de l'ordre juridique national	692
2. Les débats autour du maintien des discriminations à rebours hors du champ d'application du droit de l'Union	696

Paragraphe 2. – Le paradoxe du citoyen migrant ne relevant pas du champ d'application du droit de l'Union	709
A. <i>La circulation ne répondant pas aux conditions du droit de l'Union : l'exclusion de l'indigent</i>	710
B. <i>Les « discriminations à rebours européennes »</i>	722
1. Les discriminations à rebours à l'échelle de l'Union	723
2. Les « discriminations à rebours européennes » de source nationale	724
SECTION 2. – LE RESSORTISSANT DE PAYS TIERS RELEVANT DU SEUL DROIT NATIONAL	729
Paragraphe 1. – Le ressortissant de pays tiers ni expulsable, ni régularisable	730
Paragraphe 2. – Le ressortissant de pays tiers sollicitant un visa Schengen pour obtenir une protection internationale	739
CONCLUSION DU TITRE II	757
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	759
CONCLUSION GÉNÉRALE	761
BIBLIOGRAPHIE	769
OUVRAGES GÉNÉRAUX	769
OUVRAGES SPÉCIALISÉS	771
THÈSES	781
DICTIONNAIRES	784
ENCYCLOPÉDIES	784
ARTICLES, CHRONIQUES, COMMUNICATIONS, CONTRIBUTIONS	784
RAPPORTS ET ÉTUDES	834
ARTICLES DE PRESSE	835
SITES INTERNET	835
Sites officiels	835
Sites d'information sur l'Union européenne	835
TEXTES OFFICIELS ET JURISPRUDENCE	837
TEXTES OFFICIELS	837
Conventions internationales	837

Droit du Conseil de l'Europe	837
Droit de l'Union	837
<i>Droit primaire</i>	837
<i>Droit dérivé</i>	838
Droit français	847
<i>Lois</i>	847
<i>Circulaires</i>	847
<i>Décisions et rapports</i>	847
Droit étranger	848
<i>Belgique</i>	848
<i>États-Unis</i>	848
<i>Irlande</i>	848
<i>Royaume-Uni</i>	848
JURISPRUDENCE	848
Cour Permanente de Justice internationale	848
Cour européenne des droits de l'homme	848
Juridictions de l'Union	849
<i>CJCE - CJUE</i>	849
<i>TPICE - Trib. UE</i>	861
Juridictions et autorités françaises	862
<i>Conseil constitutionnel</i>	862
<i>Juridictions administratives</i>	862
<i>Juridictions judiciaires : Cour de cassation</i>	863
Juridictions d'autres États membres	863
<i>Allemagne</i>	863
<i>Autriche : Cour constitutionnelle</i>	863
<i>Belgique : Cour constitutionnelle</i>	863
<i>Espagne : Tribunal constitutionnel</i>	863
<i>Italie : Cour constitutionnelle et Cour de cassation</i>	863
<i>Royaume-Uni : Cour suprême</i>	864
Juridictions d'États tiers : Cour suprême des États-Unis	864
INDEX	865
TABLE DES MATIÈRES	871